



## Jugement provisoire en assistance éducatif

Par **Zahina 22**, le **16/12/2018** à **23:30**

Bonjour , voila mes cinq enfants sont placés par ordonnance provisoire par le juge des enfants depuis le mois d'Aout 2014 pour ma fille de 14 ans ; le mois de septembre 2014 pour les jumeaux de 9 ans et depuis le mois de juin pour ma fille de 3 ans et demi . Ils ont été placés placé par le juge des enfants suite a des désaccords que mon compagnon ( mon nouveau compagnon le papa de ma fille de 3 ans et demi ); et moi même avions avec le service d'assistance éducative . C'est une assistance éducative que j'avais depuis plusieurs année déjà car j'avais demandée de l'aide a cause des violences que je subissais avec mon ex compagnons le papa de mon fils de 16 ans . C'est suite a desdes signalements de l'udaf (service éducatif ) sur des rapports mansonger et contradictoire que les enfants ont été placés , sans meme nous prévenir qu'ont n'avait le droit de consulter le dossier d'assistance educative et nous avons pas été informé des rapports des services sociaux et pour ma fille de trois ans et demi ,elle nous a été enlevé dans le tribunal sans même avoir été notifié . Tous les ans voir 2 ans , nous repassons devant le juge des enfants et c'est toujours renouvelée sans que se soit une decissin motivé. Actuellement l'éducatrice de ma fille de 14ans et l'éducatrice de mes jumeaux de 9 ans me font du chantage que si je n'accepte pas de signer un papier je n'aurais pas de visite médiatiser donc je ne verrai plus mes enfants Sachant que le mois dernier en novembre 2018 je n'ai pas eu visite et je n'ai pas été prévenue. Je souhaiterais savoir comment faut faire pour faire pour qu'il y ai un jugement définitif et pour faire une inscription de faux ? Merci